

me semble qu'il en a un autre plus légitime et que l'honorable député (M. Holton) devrait se rappeler, que bien qu'il fût reconnu impossible de passer l'acte concernant les élections contestées lorsque le projet en fut présenté en 1871 par l'honorable député de Bruce-Sud, il ne contesta pas alors le droit de le présenter.

Il a aussi prétendu qu'à raison des frais d'impression qu'il coûterait, il ne devrait pas être présenté maintenant; eh bien! quand même son auteur saurait qu'il ne doit pas devenir loi cette session, il ne fait pas moins une démarche qui doit être encouragée plutôt qu'entravée, car elle dénote l'intention certaine de soumettre à la discussion générale des sujets qui peuvent grandement intéresser le pays à tous les points de vue; aussi, n'ai-je pas trouvé digne de l'honorable monsieur qu'il fit objection à ce projet par rapport à ce que pourrait coûter son impression.

Un bill présenté par l'honorable ministre des Finances pour pourvoir à une meilleure audition des comptes publics a été lu la première fois le 19 de ce mois, et sa deuxième lecture a eu lieu il n'y a que quelques jours.

M. HOLTON — Comme de raison, celui-là deviendra loi. C'est un projet du gouvernement, et c'est ce qui fait toute la différence.

Sir JOHN A. MACDONALD—Le gouvernement, pas plus que les députés, n'est le maître de la Chambre, car, s'il en était autrement, on ne tarderait pas à reconnaître combien un tel principe est vicieux.

Il est vrai que l'on est dans l'habitude de laisser trop de contrôle à ce gouvernement, dont la tâche, on fait de projets de loi, devrait surtout se borner aux affaires d'administration.

Toutes les matières de législation générale devrait être laissées à l'action indépendante de la Chambre; et le plus cette règle serait mise en pratique, meilleure serait la législation et plus le gouvernement serait libre dans son action.

Chaque représentant est ici sur le même pied que les ministres; le Cabinet n'est qu'un comité des deux Chambres chargé de l'administration des affaires du pays.

M. MILLS—Écoutez! écoutez!

Sir JOHN A. MACDONALD—En matière de législation, tous les députés sont sur le même pied d'égalité; au lieu de contrôler aucun député, comme l'a fait sans réflexion l'honorable représentant de Chateauguay à l'égard de mon honorable ami le député de Cardwell, lorsqu'il a présenté son bill, on devrait encourager une telle initiative; on devrait encourager chaque député à exposer devant la Chambre ses opinions bien muries—comme elles doivent l'être avant de pouvoir être énoncées d'une manière pratique dans un bill; plus on les encouragera, plus le pays en profitera; au lieu de voir le gouvernement présenter des bills, à l'improviste, pendant la troisième, quatrième, cinquième ou sixième semaine de la session, nous pourrions mettre des projets de loi devant le pays à chaque session, afin de les examiner pendant toute une année, et ensuite les faire adopter comme loi à la session suivante.

Le bill subit sa première lecture.

BILL POUR AMENDER L'ACTE CONCERNANT LES TRAVAUX PUBLICS.—  
(BILL No. 13.)

(M. Mackenzie.)

TROISIÈME LECTURE.

Les amendements rapportés du comité général sont lus deux fois et adoptés.

M. MACKENZIE—Je propose la troisième lecture de ce projet de loi.

M. MITCHELL—Je désire suggérer un amendement que je voudrais voir inséré dans cette loi.

J'ai exprimé assez longuement mes opinions sur ce sujet lorsque cette résolution a été examinée en premier lieu.

Je désire que ceux qui souffrent des dommages par la mauvaise conduite des employés sur aucun des travaux publics, aient l'opportunité de demander justice devant les cours ordinaires du pays.

Pour ma part, je n'ai aucune confiance dans les officiers qui ont été nommés par le passé pour s'enquérir de ces réclamations dans la section du pays que je représente; et d'après l'expérience que j'en ai, je suis certain de